



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 21 juillet 2022

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 37

DELIBERATION
n° 2022 - 06 - 06

L'an deux mille vingt-deux, le 21 juillet, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 12 juillet, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAudeau, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Jérôme MESNARD, Béatrice JUSTIN, Laurent BOUDELIER, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Jean-Baptiste RABINIAUX à Céline DELOMME / Thierry BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Laurent BOUDELIER à Dominique MALARY.

Yann THOMAS est désigné secrétaire de séance.

**Avenant n° 8 au marché de reprise, fourniture,
livraison et mise en service de matériels
d'impression, de reprographie, et de fax
dématérialisé - lot 1 copieurs - imprimantes**

Par délibération en date du 7 décembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé de créer un groupement de commandes pour la passation d'un marché alloti de fourniture de matériel reprographique.

La commission d'appel d'offres a décidé le 30 mai 2018 d'attribuer le lot 1 « Copieurs imprimantes » à la société Quadra (49300 CHOLET) pour un montant total de 470 217,13 € HT, soit 564 260,56 € TTC, dont 155 749,00 € HT, soit 186 898,80 € TTC correspondant aux besoins de la Communauté d'Agglomération.

Le multiplexe aquatique ayant besoin d'un copieur au niveau de l'accueil, il est nécessaire d'approuver la conclusion d'un avenant n° 8 au marché 2018-026 de 686,50 € HT selon le détail suivant :

- acquisition d'une imprimante multifonction A4 couleur recto-verso d'un coût unitaire de 445 € HT,
- maintenance de cette imprimante copieur de 241,50 € HT sur la durée restante du marché, compte tenu de l'estimation de nombre de copies et du coût à la page de la maintenance (0,0023 € HT la page noir/blanc, 0,023 € HT la copie couleur).

Cet avenant n° 8 pour l'acquisition de cette imprimante multifonction A4 couleur d'un montant de 686,50 € HT, portera le montant du marché 2018-026 de la Communauté d'Agglomération à 173 564,24 € HT, soit une plus-value de près de 11,44 % du marché de base.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5216-1 et suivants,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment ses articles 28, 42-1 et 65,**

Vu le décret n° 2016-350 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139 2 a et 139-6°,

Vu le procès-verbal du 30 mai 2018 de la commission d'appel d'offres attribuant le marché n° 2018-026 de « Fourniture de matériel reprographique - lot 1 copieurs imprimantes » à la société QUADRA,

**Vu le marché n° 2018-026 de « Fourniture de matériel reprographique - lot 1 copieurs imprimantes »,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 7 juillet 2022,**

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 7 juillet 2022 sur le projet d'avenant n° 7,

Vu les crédits inscrits au Budget 2022,

Vu le projet d'avenant n° 8,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la passation d'un avenant n° 8 au marché n° 2018-026 de « Fourniture de matériel reprographique - lot 1 copieurs imprimantes » visant à acquérir une imprimante multifonction A4 couleur d'un montant de 686,50 € HT ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'avenant n° 8 correspondant et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : **26 JUIL. 2022**
- de l'affichage le :
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : **26 JUIL. 2022**

Givrand, le 26 juillet 2022

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr